

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Un point de vue de gauche, réformiste et indépendant

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2034

Edition du
14 avril 2014

DANS CE NUMÉRO

Vote du 9 février et bilatérales (Jean-Daniel Delley)

Non, l'analyse Vox ne montre pas qu'une majorité est prête à la rupture avec l'UE

Entre transparence et secret (Jean-Pierre Ghelfi)

Les rapports du Contrôle fédéral des finances doivent continuer d'être publics

La raison impose de renoncer au Gripen (Jean-Daniel Delley)

La votation du 18 mai prochain ne met pas en jeu la sécurité du pays, mais l'amour-propre de l'armée et des intérêts industriels

L'archipel pénitentiaire, de Champ-Dollon à la Californie (Alex Dépraz)

La surpopulation carcérale appelle d'autres réponses que la construction de nouvelles prisons

La politique genevoise du logement est un échec (Michel Rey)

Pas de solution sans augmentation massive d'une offre diversifiée de logements et fin des affrontements idéologiques... Vaste programme!

Adieu Taoua, bonjour les débats (Yvette Jaggi)

La tour Beaulieu est renversée, mais non la majorité de gauche qui va au-devant de difficultés certaines

Vote du 9 février et bilatérales

Non, l'analyse Vox ne montre pas qu'une majorité est prête à la rupture avec l'UE

Jean-Daniel Delley - 11 avril 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/25625>

Selon [l'analyse Vox](#), une forte majorité des personnes favorables à l'initiative «*contre l'immigration de masse*» ne croit pas que la décision du 9 février dernier conduira à la résiliation des accords bilatéraux et à l'isolement de la Suisse. Mais simultanément, les mêmes se disent prêts à prendre le risque d'une résiliation pour que le pays puisse gérer l'immigration de manière autonome.

Les auteurs de l'analyse en concluent que les partisans de l'initiative ont pris leur décision en toute connaissance de cause.

Une interprétation différente est pourtant possible. Le sondage a été réalisé au cours des deux semaines suivant la

votation. Les sondés ont donc eu connaissance non seulement du résultat, mais encore des réactions et commentaires. Prétendre assumer le risque d'une résiliation des bilatérales ne signifie pas obligatoirement que ce risque a été pris en considération au moment du vote. Cette affirmation peut constituer une sorte de rationalisation après coup d'une décision prise dans l'ignorance de tous les paramètres en jeu. Qui est prêt à admettre qu'il a voté dans ces conditions d'ignorance?

L'évolution des positions de l'UDC au cours de la campagne pourrait étayer cette interprétation. Dans un premier temps, les promoteurs de l'initiative ont soutenu que

l'introduction des contingents ne remettrait pas en question les bilatérales. Il suffirait de renégocier l'accord de libre circulation (ALCP). Puis ils ont prétendu que la résiliation de l'ALCP n'impliquerait pas celle des autres accords. Et après les premières réactions de l'Union européenne - non pas des mesures de rétorsion comme on se plaît à les nommer pour se poser en victime et occulter notre culpabilité, mais l'application des accords -, voilà que la résiliation des accords bilatéraux ne poserait aucun problème à la Suisse, *dixit* [Christoph Blocher](#).

Dans ces conditions, on ne peut prétendre que la votation du 9 février dernier a porté sur la nature de nos relations avec l'Europe.

Entre transparence et secret

Les rapports du Contrôle fédéral des finances doivent continuer d'être publics

Jean-Pierre Ghelfi - 12 avril 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/25629>

Deux organismes fédéraux disposent de très larges compétences en matière financière. L'un est politique, la [Délégation des finances](#) du Parlement; l'autre est administratif, le [Contrôle fédéral des finances](#), organe

suprême de surveillance financière de la Confédération.

Ce dernier est indépendant, n'est assujéti qu'à la Constitution et à la loi, et publie les résultats des contrôles auxquels il procède. C'est généralement par son

intermédiaire que le public est informé de dysfonctionnements constatés dans l'administration fédérale - par exemple que l'Office fédéral des migrations n'a pas procédé, en 2012 et 2013, à des offres publiques d'achat pour plus de 100

millions de francs ou que l'Office fédéral des routes a gaspillé un montant équivalent en projets informatiques foireux.

Cette transparence est voulue. Elle contribue à exercer une pression sur les services pris en faute pour qu'ils veillent à utiliser de manière économe les crédits qui leur sont accordés.

Or, surprise, le *Tages-Anzeiger* du 5 avril nous apprend que la Délégation des finances n'apprécie pas que tous les rapports du Contrôle des finances soient publiés, et se propose de présenter une modification dans ce sens de la [loi sur le principe de la transparence dans l'administration](#). Raison invoquée: le fait de rendre public les résultats des contrôles opérés peut rompre le rapport de confiance qui doit exister entre le contrôlé et le contrôleur, et amener le premier à ne pas fournir au second des informations importantes...

On a peine à imaginer que cette intention puisse se concrétiser. Elle irait tout à fait à l'encontre des efforts déployés depuis des décennies pour rendre le fonctionnement des administrations transparent et économe.

Pas de noms!

Encore qu'il ne faut jamais jurer de rien. Le principe de la discrétion, pour ne pas dire du secret, est encore largement appliqué dans notre pays.

La [Finma](#), Autorité fédérale de

surveillance des marchés financiers, ne rend pas publics les noms des entreprises et des personnes qu'elle peut être amenée à sanctionner. Il en est de même pour l'[Autorité fédérale de surveillance en matière de révision](#) (ASR).

Ainsi, la Finma indique dans son dernier [rapport annuel](#) qu'elle dispose de pouvoirs plus étendus que les autorités qui l'ont précédée (notamment la Commission fédérale des banques), et elle présente des graphes (p. 84) pour montrer l'usage qu'elle fait des compétences élargies qui lui ont été accordées. Elle peut ainsi, entre autres, recourir à un chargé d'enquête (4 cas en 2013), prononcer un blâme (16 cas en 2013), fixer des conditions et imposer des restrictions aux titulaires d'autorisation d'exercer (11 cas), imposer des tiers pour accompagner la mise en œuvre de mesures (9 cas), suspendre et mettre à l'écart des personnes ne présentant pas toutes les garanties d'une activité irréprochable (0 cas), confisquer des gains (2 cas), retirer une autorisation (5 cas), liquider une société et ouvrir une faillite (5 cas).

Nous n'en saurons cependant pas davantage. Le rapport ne fournit pas d'indication sur les sociétés ou les personnes concernées. Rappelons au passage que les Chambres fédérales ont refusé de donner à la Finma la compétence de prononcer des amendes à l'encontre d'entités qui ont eu un comportement contraire aux dispositions légales ou

réglementaires. Pratique pourtant d'usage courant dans les autres pays, qui n'hésitent pas à infliger des pénalités pouvant se chiffrer en centaines de millions, voire en milliards de francs.

Aux antipodes des pays anglo-saxons

L'ASR, pour sa part, a pour tâche de contrôler les sociétés d'audit qui révisent les comptes des entreprises cotées en Bourse. Dans son [rapport annuel 2013](#), elle relève de nombreux manquements en matière d'indépendance des sociétés d'audit. Les cas les plus fréquents sont ceux où une même personne siège dans le conseil d'administration de la société auditée et de celle en charge de l'audit. Se présentent aussi des cas où une société A tient la comptabilité et la société B opère la révision, quand en fait A et B font partie du même groupe. Les cas mentionnés dans le rapport sont «*anonymisés*».

Cette discrétion helvétique est aux antipodes des pratiques anglo-saxonnes qui consistent à mentionner explicitement le nom d'une société ou d'une personne qui a commis une infraction dans l'idée de stigmatiser leur comportement. Ce «*name and shame*» n'est pas toujours du meilleur effet et peut entraîner certains inconvénients. Mais la discrétion qui prévaut chez nous peut être excessive et favoriser des relations de type copinage qui sont inadmissibles.

Il ne serait pas tolérable que

les rapports du Contrôle
fédéral des finances cessent

d'être rendus publics.

La raison impose de renoncer au Gripen

La votation du 18 mai prochain ne met pas en jeu la sécurité du pays, mais l'amour-propre de l'armée et des intérêts industriels

Jean-Daniel Delley - 13 avril 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/25633>

Tout ce qui touche à la politique de sécurité et à la défense armée baigne dans un flou prononcé sinon artistique. Depuis la chute du Mur, la Suisse n'est pas encore parvenue à prendre acte de la nouvelle situation en Europe et à adapter son concept sécuritaire à cette donne.

Le [rapport](#) du Conseil fédéral sur la politique de sécurité (2010) n'a pas réussi à dégager des lignes directrices claires et des priorités. La réforme de l'armée fut retardée par le conflit entre l'exécutif et le Parlement au sujet des effectifs et de l'enveloppe budgétaire. Alors que le premier voulait réduire les effectifs à 80'000 pour un budget de 4,7 milliards, le second a choisi une armée de 100'000 personnes - pour justifier l'enrôlement de tous les jeunes soumis à l'obligation de servir? - et une enveloppe de 5 milliards. Quant au développement de l'armée, nous en saurons plus l'été prochain, lorsque le Conseil fédéral aura publié son message.

Ces hésitations et incertitudes n'ont pas empêché les autorités de décider du renouvellement de la flotte aérienne, condition indispensable, [affirment-elles](#), pour assurer la souveraineté de notre espace aérien et appuyer les forces terrestres au sol.

Personne ne conteste la nécessité d'une police aérienne. Nous disposons pour ce faire de 33 F/A-18, récemment modernisés pour près de 400 millions. Une flotte tout à fait suffisante pour l'accomplissement de cette tâche à l'horizon 2030, comme le [relevait](#) en 2009 déjà le brigadier Hans-Ulrich Ernst, ancien secrétaire général de ce qui était alors le département militaire fédéral. Qui ne voyait par contre aucune menace plausible exigeant un appui aérien aux troupes terrestres.

La maximisation des risques et la prise en compte de scénarios hautement improbables - l'effondrement de l'Union européenne et la dissolution de l'OTAN, par exemple - relèvent de la logique de l'institution militaire, qui comme toute

institution vise en priorité son propre développement. Et l'armée peut compter sur le soutien sans faille des secteurs économiques qui profitent de cette ambition au travers des affaires compensatoires, promises en l'occurrence par Saab, le fabricant du Gripen. L'armée n'est pas seulement un instrument au service de la politique de sécurité. Elle représente aussi un «*fromage*» convoité, il suffit d'observer les récentes protestations à l'annonce de la fermeture de places d'armes, d'aérodromes et autres arsenaux.

Reste la préparation des futurs pilotes au maniement des appareils qui prendront la relève des F/A-18 d'ici 15 à 20 ans. La collaboration avec d'autres Etats pour des stages de formation permettrait de maintenir à niveau la formation de nos aviateurs ([DP 1926](#)). Economiser 3,1 milliards à l'achat et plusieurs milliards encore de frais de maintenance et admettre que la sécurité, notamment aérienne, passe par une collaboration accrue avec nos voisins, voilà la solution de raison.

L'archipel pénitentiaire, de Champ-Dollon à la Californie

La surpopulation carcérale appelle d'autres réponses que la construction de nouvelles prisons

Alex Dépraz - 10 avril 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/25610>

Que diriez-vous de passer 157 journées consécutives confiné pendant 23 heures sur 24 dans un espace de 23 m² avec cinq autres personnes que vous n'avez pas choisies? Il ne s'agit pas d'un nouveau *pitch* pour émission de télé-réalité, mais des conditions de détention en Suisse, plus précisément dans la prison genevoise de Champ-Dollon.

Dans un arrêt du 26 février 2014 dont les [considérants](#) ont été récemment publiés, le Tribunal fédéral a estimé que ces conditions de détention constituaient une violation des dispositions de la Convention européenne des droits de l'homme (art. 3) et de la Constitution fédérale (art. 10), qui interdisent les peines et traitements inhumains ou dégradants.

La Cour suprême ne devait se prononcer à ce stade que sur ce constat, sans en tirer toutes les conséquences. Il appartiendra aux juridictions genevoises de statuer sur une éventuelle demande d'indemnité du prévenu contre l'Etat. Toutefois, l'indemnisation n'est satisfaisante pour personne, car elle ne met pas fin à une situation non seulement indigne mais de plus en plus dangereuse pour le personnel et les détenus, entre émeutes et risques de suicide.

Certains Etats américains dont la Californie font face depuis longtemps à une surpopulation carcérale. La cause principale de cette situation est à rechercher dans des législations pénales qui imposent sans marge de manœuvre possible aux tribunaux de prononcer des «*peines planchers*» (*mandatory minimum sentences*), y compris pour des délits «*bagatelle*». Ainsi, une loi californienne de 1994 connue sous le nom de [Three Strikes and You're Out](#), toujours en vigueur même si elle a été assouplie depuis, prévoit qu'un individu condamné pour la troisième fois se voit en principe infliger une condamnation à vie.

Saisie par une association de défense des droits civiques, la Cour suprême des Etats-Unis, pourtant à majorité conservatrice, est allée en 2011 dans un arrêt [Brown vs Plata](#) plus loin que le Tribunal fédéral. Dans une décision prise avec la plus petite des marges (à 5 contre 4), les juges américains ne se sont pas contentés de constater que les conditions de détention étaient inconstitutionnelles, mais ont obligé la Californie à réduire de 30'000 le nombre de ses détenus dans un délai de deux ans.

Certes, les autorités californiennes viennent d'obtenir de la justice un [délai](#)

[supplémentaire](#) de deux ans pour réduire la population carcérale - qui était début 2014 à 144% de la capacité - à un niveau plus conforme avec les exigences constitutionnelles. Les juges ont toutefois maintenu la pression sur les autorités politiques en nommant un officier qui a le pouvoir de libérer des détenus si le nombre de ceux-ci ne diminue pas.

Les décisions des tribunaux américains ont fini par provoquer une prise de conscience face aux coûts énormes du «*tout carcéral*». Le Procureur général américain [Eric Holder](#) a ainsi déclaré à fin 2013 que [trop d'Américains](#) allaient dans trop de prisons pour bien trop de temps et pas pour de réelles bonnes raisons: il préconise de cibler l'action des autorités de poursuite pénale sur les infractions qui mettent réellement en danger la sécurité publique. Des lois sont en cours d'examen au Congrès pour supprimer l'obligation pour les tribunaux de prononcer des peines minimales, notamment pour les infractions qui ne comprennent aucun acte de violence comme le trafic de stupéfiants.

En Suisse romande, là où le problème est le plus aigu, les autorités avancent jusqu'ici comme seules solutions «*l'exportation*» des détenus à

l'étranger - comme s'il s'agissait de vulgaires marchandises - ou la construction de nouvelles prisons. Pierre Bayenet, le candidat alternatif pour l'élection genevoise du 13 avril

au poste de Procureur général, prône une diminution des incarcérations des sans-papiers ou des petits trafiquants de drogue, mais il a peu de chances de l'emporter face à l'orthodoxie répressive du

sortant Olivier Jornot.

Tout indique que, malgré la sonnette d'alarme tirée par les juges de Mon Repos, les prisons suisses vont rester bien trop pleines.

La politique genevoise du logement est un échec

Pas de solution sans augmentation massive d'une offre diversifiée de logements et fin des affrontements idéologiques... Vaste programme!

Michel Rey - 09 avril 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/25601>

C'est [Credit Suisse](#) qui l'écrit dans une publication de mars 2014: depuis de longues années, Genève connaît une pénurie importante de logements, surtout à des prix abordables. Et ce malgré - ou à cause - d'une réglementation très stricte du marché foncier et immobilier.

Les mesures cantonales portent aussi bien sur le prix des terrains et des loyers que sur les conditions de rénovation des bâtiments existants. Les investisseurs privés sont réticents à s'engager dans un marché immobilier fortement régulé par l'Etat. La protection des locataires génère des discriminations à l'égard des nouveaux locataires.

Il y a pénurie de logements alors que la demande est forte, ce qui entraîne des hausses de prix et de loyers vertigineuses pour les logements construits hors du marché réglementé.

Une offre insuffisante pour répondre à la demande

Quelques chiffres permettent d'illustrer ce constat. Genève connaît un boom économique. Entre 2005 et 2011, 38'000 emplois ont été créés. La demande de logements est évaluée à 36'700 alors que le parc immobilier ne s'est accru que de 21'800 logements, soit de 0,7% par an contre 6,1% pour la région zurichoise et 10,6% pour Zoug. Le prix des appartements en propriété est 3,4 fois plus élevé qu'en 2000 et depuis cette date les loyers ont plus que doublé.

Credit Suisse s'intéresse aux causes de cette pénurie. La question est notamment de savoir si cette dernière existe malgré ou en raison de la réglementation cantonale.

Le marché foncier genevois est limité, d'abord par l'exiguïté du territoire puis par la frontière française. De plus Genève a privilégié la protection de sa

zone agricole, qui représente 46% de la surface utile totale du canton, proportionnellement plus que des cantons comme Bâle-Campagne ou Soleure. Les régions voisines, tant française que vaudoise, offrent des zones d'accueil pour des Genevois qui ne peuvent trouver un logement en terre genevoise.

La zone à bâtir genevoise se divise en zone ordinaire et en zone de développement, cette dernière se superposant aux zones constructibles et représentant un tiers des terrains à bâtir, avec l'objectif de les densifier. Dans ces zones de développement, le marché est strictement réglementé. L'Etat y décide des prix des terrains et des loyers. Il limite momentanément le prix de la zone constructible (1'238 francs/m²), le but étant d'offrir des logements accessibles à la population.

Mais la valeur marchande médiane de ces terrains est estimée à 4'520 francs/m² (avec

toutefois une large fourchette de prix). Des prix sous-estimés bloqués ne sont dès lors pas attractifs pour les investisseurs privés.

Entre 2007 et 2017, le canton a prévu de construire 35'000 logements sociaux dans ces zones de développement. A cet effet, il a budgété environ 35 millions par an. Mais depuis 2007 seuls 1'850 logements ont été annuellement construits, dont 552 logements sociaux. Faute d'une offre suffisante, la demande se reporte massivement sur la partie non réglementée de l'offre, entraînant la flambée des prix.

Dans les zones de développement, il est possible de construire des logements offerts à la vente à un prix défini par l'Etat (6'500 francs/m²) et bloqué pendant 10 ans. Le canton veut permettre aux familles de la classe moyenne d'accéder à la propriété à un prix abordable. Ces logements peuvent être vendus sur le marché libre après 10 ans, avec des perspectives importantes de gains. Ils ont donc suscité l'intérêt de nombreux acquéreurs (à l'exemple du lotissement de La Tulette à Cologny), qui les louent plutôt que de les occuper eux-mêmes.

Des législations inefficaces ou avec des effets pervers

Le marché immobilier genevois est encore conditionné par deux législations qui constituent de forts corsets.

D'une part, la protection des

locataires maintient des loyers très bas dans les appartements occupés de longue date. En conséquence, on déménage très peu. Les personnes à la recherche d'un appartement, notamment les jeunes familles, sont contraintes de louer des appartements plus récents à des prix exorbitants.

D'autre part, la loi cantonale sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation - elle concerne les logements existants dans tout le canton - est très contraignante. Elle fixe les conditions et les modalités précises des travaux, contrôle les coûts et les loyers, autant d'exigences qui découragent les propriétaires de rénover leurs immeubles. Plus de 80% des appartements genevois n'ont pas été rénovés depuis au moins 40 ans.

Genève place beaucoup d'espoirs dans la densification de son territoire. Mais il ne faut pas oublier que le centre-ville de Genève connaît une densité de 11'800 habitants au kilomètre carré, soit 2,7 fois plus que le centre de Zurich. Par contre, la densité de la région métropolitaine de Genève s'élève à 540 habitants, soit deux fois moins que la zone correspondante de Zurich. La densification devra donc concerner la zone urbaine élargie. Autant dire un objectif difficile à atteindre quand on connaît les réticences des communes et des propriétaires concernés.

Pour Credit Suisse, le cas genevois apporte la

démonstration de l'échec d'une politique du logement interventionniste hyperréglémentée, ce qui contrevient au bon fonctionnement du marché libre. Ne soyons pas naïfs, les défenseurs du marché défendent leurs intérêts. Ils préféreront toujours construire des appartements de luxe plutôt que des logements sociaux. Personne ne conteste une régulation de ce marché, mais quelles sont les orientations et les mesures à prendre pour lutter contre la pénurie de logements?

Genève veut continuer de croître, garantir une offre diversifiée de logements, notamment à loyers modérés et maintenir une large zone agricole. C'est un peu la quadrature du cercle. Le canton doit rechercher une meilleure maîtrise de son développement économique, être plus sélectif dans le choix de ses entreprises, en examinant les conséquences pour le logement.

Elargir la zone à bâtir et réduire la zone agricole

Pour accroître son offre de logement, il est impératif que le canton élargisse sa zone à bâtir. Et cela ne peut se faire qu'au détriment de la zone agricole. Le plan directeur cantonal a prévu cet élargissement avec un total de 50'000 logements supplémentaires. Les auteurs du projet [«500 mètres de ville en plus»](#) le préconisent aussi, jugeant indispensable un déclassement d'environ 10%

des terres agricoles actuelles pour accroître l'offre de logements.

Ce dézonage doit s'inscrire dans le cadre d'une concertation transfrontalière intensifiée, pour obtenir une meilleure répartition des habitants et surtout des emplois des deux côtés de la frontière. Le projet d'agglomération va dans cette direction. Mais il faudra passer des intentions à la réalisation, ce qui est loin d'être une évidence quand on connaît les obstacles administratifs et politiques rencontrés dans la collaboration transfrontalière.

Inciter les investissements dans le secteur du logement

A supposer le terrain disponible, encore faut-il trouver des investisseurs prêts à placer leurs fonds dans la construction de logements. Les promoteurs privés affirment leur désintérêt pour un marché dont les prix sont réglementés par l'Etat. Ils préfèrent investir dans le marché non

réglementé, avec des perspectives de gains quasi spéculatifs. Il faut donc impérativement trouver des incitations financières et fiscales pour stimuler la construction de logements à des prix abordables. C'est dans ce sens que les différentes lois genevoises doivent être réexaminées: moins de réglementation et plus d'incitation.

Le marché du logement ne peut fonctionner à Genève faute d'une offre suffisante et diversifiée. Acquérir ou louer un appartement n'est possible que si l'on dispose de revenus élevés, d'un réseau étoffé de relations, de patience et de chance. Le déséquilibre est tel qu'aucune mesure réglementaire ne permettra de lutter contre les passe-droits et autres inégalités.

Le canton de Genève aurait intérêt à tirer parti des pratiques de régions urbaines similaires (Zurich, Berne, Bâle, Lausanne) qui ont su, semble--

-il, mener des politiques publiques stimulant et diversifiant l'offre de logements, en s'appuyant sur [les coopératives d'habitation](#).

Le principal obstacle au changement de la politique genevoise du logement est aussi constitué par l'affrontement idéologique qui oppose les partisans de l'interventionnisme étatique et ceux qui défendent le marché libre. Chacun estime avoir la solution et cherche à l'imposer à ses adversaires. Les débats parlementaires, le recours aux initiatives et référendums ne sont que des occasions d'affrontements idéologiques. Les débats récents autour de la loi pour l'accès à la PPE (en lien avec La Tuilette) en sont des illustrations parfaites. La loi à peine votée, des référendums sont annoncés (*Le Courrier* du 19 mars).

Si cette confrontation idéologique n'est pas dépassée, la crise du logement a encore beaucoup de beaux jours devant elle à Genève.

Adieu Taoua, bonjour les débats

La tour Beaulieu est renversée, mais non la majorité de gauche qui va au-devant de difficultés certaines

Yvette Jaggi - 14 avril 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/25640>

Or donc, ce dimanche 13 avril 2014, 37,5% des citoyens lausannois se sont prononcés sur le projet de plan partiel d'affectation comprenant la fameuse tour Beaulieu, dite

Taoua, lauréate d'un concours d'architecture lancé en 2008.

Une petite majorité d'entre eux, 51,91% très exactement, ont refusé le projet, dans la

plupart des cas pour cause de mocheté du bâtiment en trop grande hauteur. A ce reproche rédhibitoire, d'autres objections sont venues s'ajouter, tout aussi

émotionnelles.

Du côté des partisans du projet, partis socialiste et libéral-radical réunis, on a beaucoup, mais en vain, insisté sur l'originalité de la tour de 27 étages aux affectations combinées, prête pour la société à 2000 watts, financée par des investisseurs privés construisant sur le domaine public aux termes d'un partenariat novateur.

Tout est donc à reprendre, ce que la Municipalité veut faire dans les meilleurs délais. Le sort du Centre de congrès et d'expositions de Beaulieu l'exige, tout comme les développements prévus dans le nord-ouest de la ville et l'indispensable desserte par le futur métro n° 3.

Mais ce nécessaire rattrapage risque de s'effectuer dans un climat politique alourdi. D'une part, on assiste à un désaccord patent entre le PS et les Verts. D'autre part, on constate que la méfiance du public à l'égard des autorités s'installe et se

renforce. La parole publique est fortement mise en doute – et plus seulement par les défenseurs du patrimoine.

Lesquels ne cessent d'allonger la liste des projets à combattre à différents stades. Premiers visés: le Pôle muséal à la gare CFF, la Maison du livre sur les Côtes de Montbenon et, pour faire bon poids, divers éléments constitutifs du vaste projet Métamorphose pourtant retiré des bords du lac et concentré sur les hauts de la ville.

Les forces qui se sont manifestées dans la campagne anti-Taoua s'emploieront à faire prévaloir leur conception d'une ville immobile, refusant d'instinct le changement, l'hétérogénéité, la diversité, qui font le biotope de la société urbaine.

A qui la palme de l'impudence?

Reste à espérer que les débats se déroulent dans la bonne foi et le respect des propos de l'adversaire. A cet égard, les

débats récents paraissent de très mauvais augure.

A qui attribuer la palme de l'impudence? Aux conservateurs de Défense de Lausanne, qui [insinuent](#) que les comptes soi-disant au rouge vif rendent les édiles prêts à tous les arrangements avec «*un grand groupe de bâtisseurs et d'investisseurs dont le seul but est le lucre et qui ne feront aucun cadeau (sauf peut-être à ceux qui les servent)?*» A l'architecte Mario Botta, qui critique violemment la position de Taoua isolée de son contexte, tout en oubliant qu'il a bâti lui-même sur les bords du lac de Lugano un certain [Casino de Campione](#), le plus mal intégré des plus difformes blocs de béton? Ou à l'ancien conseiller communal de La Gauche [Julien Sansonnens](#), qui dénonce les alliances contre nature du PS avec le parti libéral-radical et le *lobby* de l'hôtellerie et de l'immobilier tout en jubilant d'avoir gagné contre la tour Beaulieu en compagnie de l'UDC et de Défense de Lausanne?

Rectificatif

A la suite de l'article [La ronde des prénoms aux CFF](#) (DP 2033), le porte-parole des CFF précise que les prénoms qui apparaissent sur les affiches n'ont pas été inventés et correspondent réellement à des *selfies* qui leur sont parvenus.

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée mais encouragée, pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur domainepublic.ch pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

Vote du 9 février et bilatérales

http://www.gfsbern.ch/portals/0/vox-analysen/2014-02-09_VoxF.pdf

<http://www.20min.ch/ro/news/suisse/story/16334720>

Entre transparence et secret

<http://www.parlament.ch/f/organe-mitglieder/delegationen/finanzdelegation/Pages/default.aspx>

<http://www.efk.admin.ch/index.php?lang=fr>

<http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20022540/index.html>

<http://www.finma.ch/f/pages/default.aspx>

http://www.surveillance-de-la-revision.ch/docs/content_blaue_right.asp?id=30485&sp=F&domid=1063

http://www.finma.ch/gb2013/download/fr/Printer-Friendly/FINMA_Rapport-annuel_2013_Printer-Friendly_FR.pdf

<http://www.revisionsaufsichtsbehoerde.ch/bausteine.net/file/showfile.aspx?downaid=7815>

La raison impose de renoncer au Gripen

<http://www.vbs.admin.ch/internet/vbs/fr/home/documentation/bases/sicherheit.parsys.5013.downloadList.36678.DownloadFile.tmp/sipolbf.pdf>

<http://www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/28596.pdf>

<http://www.tagesanzeiger.ch/zuerich/Neue-Kampfjets-sind-gar-nicht-noetig/story/25799521>

<http://www.domainepublic.ch/articles/18585>

L'archipel pénitentiaire, de Champ-Dollon à la Californie

http://relevancy.bger.ch/php/aza/http/index.php?lang=fr&type=show_document&highlight_docid=aza://26-02-2014-1B_369-2013&print=yes

http://en.wikipedia.org/wiki/Three-strikes_law

http://en.wikipedia.org/wiki/Brown_v._Plata

<http://www.nytimes.com/2014/02/11/us/court-gives-california-more-time-to-ease-prison-crowding.html>

http://fr.wikipedia.org/wiki/Eric_Holder

<http://www.nybooks.com/blogs/nyrblog/2013/aug/14/getting-past-tough-on-crime/>

La politique genevoise du logement est un échec

<https://publications.credit-suisse.com/index.cfm/publikationen-shop/marche-immobilier/le-marche-immobilier-suisse-2014/>

<http://geneve500m.com/>

<http://www.wbg-schweiz.ch/>

<http://www.gchg.ch/>

<http://www.bwo.admin.ch/>

Adieu Taoua, bonjour les débats

http://www.mdl-lausanne.ch/resources/patrimoine-lausannois/pl66_a4.pdf

http://www.lugano-tourism.ch/controls/custom/actImgGallery.aspx?idActivity=487&idLan=fr#/fileUpload/activities/487/big_campione2858.jpg

<http://www.lameduse.ch/2014/04/13/taoua-laudace-la-emporte-victoire/>

Rectificatif

<http://www.domainepublic.ch/articles/25581>